

**APPLICATION SIAM :  
SAISIE DES VŒUX DE CHANGEMENT DE DEPARTEMENT  
DES ENSEIGNANTS DU PREMIER DEGRE  
CALENDRIER 2006-2007**

DATES	OPERATIONS
<b>du lundi 20 novembre 2006 au mercredi 22 novembre 2006</b>	<b>Extraction des données de la base AGAPE</b> pour tous les candidats potentiels : - transmission vers le CATI - installation de ces données dans l'application SIAM
<b>jeudi 23 novembre 2006</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Ouverture de l'application SIAM dans les départements :</b></li> </ul> - début de la saisie des demandes par les candidats (créations, modifications, annulations possibles)
<b>mercredi 13 décembre 2006</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Clôture des inscriptions dans l'application SIAM</b></li> </ul>
<b>du lundi 18 décembre 2006 au vendredi 22 décembre 2006</b>	<b><u>Eclatement du contenu du serveur vers les CDTI :</u></b> - Enrichissement de la base AGAPE (création volet "Permutés") - Edition de la liste des demandes dans le département (avec les anomalies détectées et l'ancienneté calculée sous réserve ou non) - Envoi des confirmations de candidatures dans la <u>boîte à lettre I-Prof</u> du candidat à la clôture des inscriptions – cette opération n'est pas automatique et nécessite l'intervention du gestionnaire -
<b>mercredi 10 janvier 2007</b>	<b><u>Date limite de retour de confirmation</u></b> des candidatures avec pièces justificatives jointes à l' <b>Inspection Académique</b> – 12bis boulevard Galliéni – BP 66 - 89011 Auxerre Cedex – bureau DIPER 1/1 -
<b>à partir du mercredi 10 janvier 2007 jusqu'au vendredi 23 février 2007</b>	<b><u>DANS LES SERVICES DE GESTION DES IA</u></b>  <b>1 - <u>Examen des demandes à l'IA.</u></b> ( liste générale + confirmations des demandes + pièces justificatives ) : - contrôles des pièces justificatives - correction des anomalies détectées - entrée en base AGAPE + volet PERMUTS des données corrigées - séparation des confirmations en 2 groupes : avec majoration demandée, sans majoration demandée - entrée dans la base de l'indicateur de présentation à la CAPD pour majoration demandée - avis de l'Inspecteur d'académie.  <b>2 – <u>Enregistrement des demandes rédigées sur l'imprimé de candidature :</u></b> - cas particuliers des personnels détachés à l'étranger, affectés dans un TOM ou des professeurs des écoles dont la titularisation a dû être différée  <b>3 - <u>Invalidations dans la base :</u></b> - pour les confirmations non retournées à l'inspection académique - pour avis défavorable de l'Inspecteur d'académie  <b>4 – <u>Traitement des demandes</u></b>  - <b>Réception</b> des demandes d'annulation ou de modification de candidature - <b>Enregistrement dans la base des demandes</b> rédigées sur fiche de vœux après clôture de la période de saisie des vœux (titularisations tardives, demandes de rapprochement de conjoints dûment motivées). - enregistrement dans la base des promotions d'échelons acquises au plus tard le 31 décembre 2006 notamment dans le cadre de l'ASA.

DATES	OPERATIONS
<p>à partir du lundi 8 janvier 2007</p> <p>jusqu'au mercredi 24 janvier 2007</p>	<p align="center"><b><u>MAJORATION EXCEPTIONNELLE DU BAREME</u></b>  <b>Traitement des cas médicaux, familiaux et sociaux</b></p> <p><b><u>DANS LES SERVICES DE GESTION DES IA</u></b></p> <p>Edition des listes à présenter en C.A.P.D – cas exceptionnels- d'après le dernier état de la base : -avec majoration -sans majoration</p> <p>Réunion de la C.A.P.D avec matérialisation des demandes retenues sur la liste qui seront présentées à la CAPN</p> <p>Enregistrement dans la base de l'indicateur " demande de majoration retenue "</p>
<p align="center">vendredi 26 janvier 2007</p>	<p align="center"><b><u>BUREAU DGRH-B2-1</u></b></p> <p>Date limite de <i>réception</i> des listes nominatives des cas médicaux, sociaux et familiaux pour l'attribution de la majoration de barème</p> <p>Le cas échéant adresser un <b>ETAT NEANT</b></p>
<p align="center">entre le lundi 26 février 2007 et le mercredi 28 février 2007</p>	<p><b>Extraction dans AGAPE des demandes validées</b> - constitution du fichier à transférer <u>au service informatique central du ministère</u> - <b>Transfert des fichiers départementaux au service informatique central du ministère</b></p>
<p align="center">du jeudi 01 mars 2007 au vendredi 09 mars 2007</p>	<p align="center"><b><u>Mise à jour de la base permutation</u></b></p>
<p align="center">du lundi 12 mars 2007 au vendredi 23 mars 2007</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ diffusion des barèmes définitifs retenus pour le mouvement interdépartemental</li> <li>➤ traitement informatique des permutations et mutations</li> <li>➤ diffusion sur SIAM des résultats dans chaque inspection académique</li> </ul>